



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 14 : Programmes de facilitation

FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA STRATÉGIE DU PROGRAMME OACI D'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS (TRIP)

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En 2016, la 39^e session de l'Assemblée a entériné les priorités et les résultats de la stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) pour le triennat 2017-2019.

Sur la base du mandat révisé de 2016 du Groupe consultatif technique du TRIP (TAG/TRIP), les mandats du Groupe de travail sur les nouvelles technologies (NTWG) et du Groupe de travail sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités (ICBWG) ont été révisés en conséquence. La feuille de route révisée pour la mise en œuvre par les États de la Stratégie TRIP de l'OACI a été entérinée en janvier 2019 par le Comité du transport aérien, qui a également approuvé les mandats révisés de l'ICBWG et du NTWG.

La présente note fait le point sur la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI et présente les faits nouveaux concernant le Programme, survenus depuis la dernière session de l'Assemblée. La note propose également les priorités de la stratégie TRIP et les résultats attendus de ses travaux au cours du prochain triennat.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à approuver les priorités proposées pour la stratégie TRIP de l'OACI ainsi que les résultats attendus pour le triennat 2020-2022, qui figurent en Appendice A.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique — <i>Sûreté et facilitation</i> .
<i>Incidences financières :</i>	Les activités visées dans la présente note de travail seront entreprises sous réserve des ressources prévues au budget-programme ordinaire 2020-2022 et/ou provenant de contributions extrabudgétaires.
<i>Références :</i>	Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 6 octobre 2016) Annexe 9 — <i>Facilitation</i> (15 ^e édition) Doc 9303, <i>Documents de voyage lisibles à la machine</i> A40-WP/6, Faits nouveaux concernant le Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI

1. INTRODUCTION

1.1 La stratégie du Programme OACI d'identification des voyageurs (TRIP) établit un cadre détaillé permettant aux États membres de mettre en place un processus robuste d'identification des voyageurs. Elle comprend cinq éléments ayant trait à la gestion de l'identification : preuve d'identité, documents de voyage lisibles à la machine (DVLM), délivrance et contrôle des documents, systèmes et outils d'inspection (y compris le Répertoire de clés publiques de l'OACI, RCP) et applications interopérables, telles que les renseignements préalables concernant les voyageurs (API) et les dossiers passagers (PNR). Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces éléments au cours du triennat 2017-2019 sont décrits ci-après.

2. ACTIVITÉS CLÉS MENÉES AU TITRE DE CHACUN DES ÉLÉMENTS

2.1 **Éléments du Programme TRIP.** La feuille de route TRIP a été élaborée par le Secrétariat et approuvée par le Comité du transport aérien (ATC) au cours de la 210^e session du Conseil, en janvier 2017 (voir AT-SD 210/1), étant entendu que la feuille de route n'impose aux États aucune obligation au-delà de ce qu'exigent les normes et pratiques recommandées (SARP) de l'Annexe 9 — *Facilitation à la Convention relative à l'aviation civile internationale*, relatives à la stratégie TRIP. La feuille de route a été communiquée à tous les États membres en août 2017 afin d'orienter leurs efforts visant à mettre en œuvre la stratégie et se conformer aux SARP pertinentes de l'Annexe 9 et aux spécifications internationales sur les DVLM figurant dans le Doc 9303, *Documents de voyage lisibles à la machine*. En janvier 2019, la feuille de route révisée, qui intègre notamment 16 dispositions nouvelles ou révisées de l'Annexe 9 (15^e édition) liées à la stratégie TRIP, a été entérinée par l'ATC (voir AT-SD 216/1 et l'Appendice B). L'un des risques majeurs mis en évidence concerne le premier élément de la stratégie, qui vise à établir une preuve d'identité digne de foi, allant de pair avec le suivi, l'établissement des liens et la vérification de l'identité par rapport aux documents sources, afin d'assurer l'authenticité de l'identité. Cet aspect, qui relève des registres civils, ne peut être contrôlé car il sort du cadre des dispositions de l'Annexe 9.

2.2 Au plan international, le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu le leadership de l'OACI et les activités qu'elle mène dans le domaine des politiques et des aspects opérationnels des documents de voyage, car ils ont contribué de façon importante à améliorer la sûreté et la facilitation de l'aviation, notamment en termes de normes et de spécifications modernes relatives aux documents de voyage et aux outils d'identification des voyageurs pour renforcer la sécurité aux frontières. Dans ce contexte, l'OACI soutient activement l'application des résolutions 2178 (2014), 2309 (2016), 2368 (2017) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité, ainsi que le Contrat global de coordination dans la lutte contre le terrorisme nouvellement établi (et qui remplace l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme), notamment par sa participation en 2018 à la mise à jour des principes directeurs de Madrid conçus par le Comité de lutte contre le terrorisme en tant qu'outil pratique permettant aux États d'endiguer la circulation de combattants terroristes étrangers, et par sa participation à la finalisation du Guide de biométrie de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies. Les résolutions en question du Conseil de sécurité priaient instamment les États membres d'exiger que les compagnies aériennes fournissent des renseignements préalables concernant les voyageurs (API), une norme de l'Annexe 9 d'application obligatoire depuis le 23 février 2018 qui fait partie intégrante de la stratégie TRIP. L'OACI a également participé activement aux côtés de la DECT à des missions conjointes d'assistance sur des questions relatives à l'échange de données sur les passagers.

2.3 En 2017 et 2018, l'OACI a fourni une assistance à ses États membres en organisant des séminaires régionaux, des ateliers et des missions d'assistance technique, grâce à un programme financé

par un donateur, en l'occurrence le Gouvernement du Canada. Le projet « Renforcement de la gestion des contrôles frontaliers dans la région des Caraïbes » (voir l'Appendice C) comprenait également la production d'un guide sur la gestion des contrôles frontaliers, qui a été terminé et mis à la disposition de tous les États membres de l'OACI en avril 2018 (<https://www.icao.int/Security/FAL/TRIP/Pages/Publications.aspx>).

2.4 Afin de sensibiliser les parties prenantes au concept de gestion de l'identification des voyageurs, plusieurs manifestations ont été organisées en 2017, 2018 et 2019 (voir l'Appendice D) pour promouvoir des pratiques optimales en la matière. La première édition du recueil de la stratégie TRIP a été publiée en octobre 2017, offrant aux États un aperçu détaillé de la gestion de l'identification des voyageurs (<http://www.unitingaviation.com/tripcompendium/>). L'OACI poursuit la publication du magazine TRIP à l'intention de la communauté. En parallèle, il existe aujourd'hui un ensemble important d'éléments indicatifs concernant plusieurs éléments de la stratégie TRIP (voir l'Appendice E).

2.5 **Preuve d'identité.** Le *Guide sur les preuves d'identité* a été publié en 2018. Ces orientations contiennent également des études de cas et des outils destinés à aider les États et leurs organismes lors du processus d'établissement des preuves d'identité.

2.6 **DVLM.** Conformément à la norme 3.11 de l'Annexe 9 — *Facilitation* qui exige que tous les passeports non lisibles à la machine aient été retirés de la circulation au plus tard le 24 novembre 2015, la lettre EC 6/3–12/70 du 31 décembre 2012 a été publiée pour signaler la date limite. Les réponses reçues jusqu'à présent indiquent que 156 États membres ont respecté cette date butoir tandis que sept États ont indiqué que les passeports non lisibles à la machine n'expireront qu'après la date limite, et dans certains cas, pas avant 2022. Compte tenu l'existence de ces passeports toujours en circulation et des difficultés qu'éprouvent les États pour faire en sorte que les documents de voyage soient délivrés après une vérification adéquate de l'identité, l'ATC examinera la possibilité d'élaborer une feuille de route pour l'établissement d'une norme sur les passeports électroniques (voir AT-SD/212-1), à l'issue de recommandations spécifiques du Groupe d'experts de la facilitation (FALP) qui doit se réunir en 2020. Cent trente-cinq États ont indiqué qu'ils délivrent déjà des passeports électroniques (voir l'Appendice F).

2.7 Dans le cadre du soutien offert aux États, la septième édition du Doc 9303, *Documents de voyage lisibles à la machine*, qui comprend douze parties dont onze suppléments publiés en 2015, a été mis à jour et publiée en 2018 sur le site public de l'OACI (<https://www.icao.int/publications/pages/publication.aspx?docnum=9303>) dans toutes les langues de l'Organisation.

2.8 S'agissant des titres de voyage de la Convention lisibles à la machine (MRCTD), les orientations conjointes préparées par l'OACI et le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ont été actualisées et une version révisée a été publiée en février 2017 (<https://www.refworld.org/docid/52b166a34.html>).

2.9 Dans le contexte du Programme universel d'audits de sûreté – Méthode de surveillance continue (USAP-CMA) de l'OACI, les dispositions de l'Annexe 9 — *Facilitation* qui appuient les objectifs de sûreté et de gestion des contrôles aux frontières font l'objet d'audits pour déterminer si elles sont effectivement mises en œuvre (voir l'Appendice G). Les questions de protocole (PQ) relatives à la facilitation (domaine d'audit FAL) ont été révisées pour tenir compte de l'Amendement n° 26 de l'Annexe 9. Deux nouvelles normes auditées ont été ajoutées, à savoir les dispositions 9.5 et 9.6 qui portent sur la mise en œuvre d'un système de renseignements préalables concernant les passagers et son cadre réglementaire. La disposition 3.48, la seule norme de l'Annexe 9 objet d'un audit, a été renumérotée 9.8.

2.10 **Délivrance et contrôle des documents.** La portée des essais prévus dans le plan de conformité du Doc 9303 a été définie, à savoir qu'il faut vérifier la conformité des caractéristiques de sécurité, de la zone d'inspection visuelle (VIZ) et de la zone de lecture automatique (MRZ), trois domaines qui correspondent aux parties 2, 3, 4, 5 ou 6 du document ; il faut aussi effectuer les tests de radio fréquence et des protocoles par rapport aux spécifications définies dans les parties 9 à 12. Les spécifications visant les caractéristiques physiques doivent aussi être traduites en spécifications pour les essais. Le Groupe consultatif technique du TRIP (TAG/TRIP) a chargé l'Équipe spéciale SC17/WG 3/TF 4 de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) d'élaborer ces spécifications, étant donné que ce groupe assure la maintenance des spécifications des essais du Doc 9303. Comme cela a été approuvé par le TAG/TRIP à sa première réunion (TAG/TRIP/1), le Secrétariat tiendra une liste des laboratoires agréés par les gouvernements et par l'ISO et examinera la responsabilité juridique de l'OACI en ce qui concerne la sous-traitance des essais à ces laboratoires. La liste de laboratoires agréés par les États fait l'objet d'un examen minutieux de la Direction des affaires juridiques et des relations extérieures de l'OACI. Il est prévu que les États fassent part à l'OACI des résultats des essais qu'ils effectueront. Tout le processus devrait durer deux ans pour qu'il puisse être examiné par la troisième réunion TAG/TRIP, qui doit se tenir en 2020. Dans l'intervalle, un sous-groupe du Groupe de travail sur la mise en œuvre et le renforcement des capacités (ICBWG) du TAG/TRIP contrôle la conformité au Doc 9303 de certains DVLM fournis au Secrétariat. Sur la base de l'analyse de plusieurs spécimens de DVLM, des lettres individuelles ont été envoyées à 43 États depuis 2011 pour signaler des problèmes de conformité à corriger. En 2018, 18 lettres ont été envoyées et les réponses des États indiquent qu'ils s'attachent à corriger les lacunes.

2.11 **Systèmes et outils d'inspection.** Adopté le 16 juin 2017, l'Amendement n° 26 a incorporé les nouvelles pratiques recommandées 3.34.4 et 3.34.5 dans l'Annexe 9, qui encouragent les États à faire plus largement usage des bornes de contrôle frontalier automatisé (CFA) pour l'inspection des documents des voyageurs, en parallèle avec le recours au Répertoire de clés publiques (RCP). On ne saurait élaborer un modèle d'analyse coûts-avantages (CBA) pour appuyer la mise en place des contrôles frontaliers automatisés et l'utilisation du RCP en combinaison avec les passeports électroniques que si des États sont disposés à partager leurs données avec l'OACI. Une méthode d'évaluation mondiale a été conçue en se servant d'indicateurs de performance clés (KPI) tels que : le nombre de passeports électroniques examinés aux frontières, le volume de trafic de passagers internationaux, le nombre de bornes CFA installées dans les aéroports de chaque État et le taux d'utilisation du RCP. Des questionnaires ont été envoyés à sept États délivrant des passeports électroniques, qui ont mis en place des bornes CFA et ont adhéré au RCP, pour leur demander de partager leurs données pour aider à élaborer le modèle d'analyse coûts-avantage. En ce qui concerne les spécifications visant les systèmes et outils d'inspection, des orientations sur les meilleures pratiques d'authentification optique à la machine ont été ajoutées à l'édition révisée du Doc 9303 afin d'offrir des recommandations et des méthodes qui permettent d'améliorer l'authentification optique dans les caractéristiques de sécurité des documents.

2.12 Un sous-groupe spécifique de l'ICBWG sur la gestion des contrôles frontaliers a été créé pour accroître la participation de fonctionnaires responsables des contrôles frontaliers aux activités du TAG/TRIP et assurer une coordination entre les autorités chargées de la délivrance des documents de voyage et les services de contrôle frontalier. Une coordination améliorée devrait permettre la conception de systèmes et d'outils d'inspection qui tirent pleinement partie des renseignements sur l'identité qui ont fait l'objet de minutieuses vérifications avant d'être stockés dans les DVLM.

2.13 **Interopérabilité des applications.** L'OACI a pris part à plusieurs séminaires d'échange de données organisés dans différents États par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) afin d'aider à mettre en œuvre l'API et le PNR. Jusqu'en juin 2019, 66 États membres avaient mis en place un système API alors que seuls 26 États avaient un système de données PNR (voir

l'Appendice H). Par ailleurs, la lettre EC 6/3-17/92 du 24 juillet 2017 invitait les États à soumettre des données pour la base de données d'Interpol sur les documents de voyage perdus ou volés (SLTD) (norme 3.10) et à appliquer, dans la mesure du possible, la pratique recommandée 3.10.1 en consultant cette base de données pour vérifier les passeports aux frontières. Les réponses reçues indiquent que 53 États utilisent la base de données SLTD d'Interpol lors de l'inspection des passeports aux frontières.

3. FAITS NOUVEAUX

3.1 Étant donné que plusieurs acteurs sont concernés par la stratégie TRIP, et pas seulement les autorités de l'aviation civile, la lettre EC 6/1-16/106 du 14 décembre 2016 demandait aux États de désigner un point focal national pour les questions de facilitation, qui serait chargé de relayer l'information à tous les organismes intéressés par l'identification des voyageurs. Jusqu'en juin 2019, le Secrétariat avait reçu les désignations de 164 États.

3.2 En 2017, un protocole d'entente (MoU) a été signé avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) pour établir la portée et les détails de leur coopération en vue d'atteindre des objectifs communs dans le domaine de la sûreté dans le transport et le commerce internationaux. En 2018, un arrangement de coopération a été conclu avec le Bureau de lutte contre le terrorisme dans le but de renforcer la collaboration en matière de sûreté de l'aviation et de facilitation, de l'identité et de la gestion des contrôles frontaliers, dans le but de contribuer au développement durable de l'aviation civile, de prévenir et de déjouer les menaces terroristes et de réprimer les actes d'intervention illicite contre l'aviation civile.

4. PRIORITIÉS ET RÉSULTATS POUR 2020-2022

4.1 Les résultats attendus de la stratégie TRIP de l'OACI feront l'objet d'un suivi à l'aide de la liste de vérification de conformité en ligne (CC) des SARP en lien avec l'Annexe 9, dans le Système de notification électronique des différences (EFOD). Le tableau de l'Appendice A résume les priorités proposées et les résultats attendus des travaux relatifs à la stratégie TRIP de l'OACI pendant le triennat 2020-2022.

APPENDICE A

STRATÉGIE TRIP DE L'OACI : PRIORITÉS ET RÉSULTATS POUR 2020-2022

Élément de la stratégie TRIP	Priorité/activité clé	Résultats attendus	KPI et/ou jalon
TOUS	Suivre le niveau de mise en œuvre de la feuille de route TRIP	Surveiller l'état de mise en œuvre de la stratégie TRIP en analysant la liste de vérification de conformité (CC) en ligne du Système de notification électronique des différences (EFOD), par rapport aux SARP de l'Annexe 9 relatives au TRIP	Annuellement
TOUS	Reconnaissance accrue du rôle de chef de file de l'OACI en ce qui concerne la stratégie TRIP	Amélioration des services fournis aux États par une coordination et une coopération régionales et internationales sur les activités relatives au TRIP	Signature d'un MoU par an
TOUS	Renforcement des capacités et de l'assistance (grâce à la stratégie OACI pour la mobilisation des ressources)	Recenser des donateurs potentiels et élaborer des projets spéciaux pour les contributions volontaires et/ou les subventions pour l'apport d'assistance technique aux États et la gestion des projets d'assistance	Examen du plan de projets le premier trimestre de chaque année
TOUS	Promotion et diffusion auprès des États des cinq éléments de la stratégie TRIP et assurer une plus grande visibilité et distribution des éléments indicatifs	Tenue de symposiums et d'ateliers régionaux ; préparation d'un « recueil » réunissant l'ensemble des activités et des résultats du TAG/TRIP dans un seul document	Un symposium et deux séminaires régionaux par an ; publication d'une version actualisée
TOUS	Conception de matériel pédagogique en étroite collaboration avec le Bureau de la formation mondiale en aviation (GAT)	La formation portera à la fois sur les questions relatives à l'Annexe 9 et sur la stratégie TRIP	Conception de deux mallettes de formation d'ici le 1 ^{er} trimestre 2021
Documents de voyage lisibles à la machine (DVLM)	Assistance aux États pour finaliser la mise en œuvre des passeports lisibles à la machine (MRP), avec le soutien des experts régionaux	Recensement des problèmes auxquels certains États ont été confrontés dans la mise en œuvre des MRP et type d'assistance à leur fournir	Expiration de tous les MRP non lisibles à la machine au 4 ^e trimestre 2022
DVLM	Élaboration d'une feuille de route pour l'établissement d'une norme sur les passeports électroniques	Élaboration d'une feuille de route sur la base d'échanges avec les experts de TAG-TRIP/3 et FALP/11	Activités devant se tenir en 2020

Élément de la stratégie TRIP	Priorité/activité clé	Résultats attendus	KPI et/ou jalon
DVLM	Élaboration et mise à jour des spécifications sur les documents de voyage et d'éléments indicatifs sur les DVLM	Modifications des spécifications relatives aux documents de voyage (Doc 9303) et publication des versions révisées au besoin	La 8 ^e édition du Doc 9303 devra être publiée au 4 ^e trimestre 2020
DVLM	Titres de voyage de la Convention lisibles à la machine	Lettre aux États pour leur rappeler la norme 3.12	Augmenter le nombre d'États qui délivrent ce genre de titre de voyage
DVLM	Questions relatives aux DVLM dans les audits du Programme universel d'audits de sûreté (USAP)	Analyse et modification des questions d'audit, le cas échéant	Révision tous les deux ans pour assurer la correspondance avec les amendements de l'Annexe 9
Délivrance et contrôle des documents	Élaboration du plan de conformité au Doc 9303	Parallèlement avec les spécifications d'essais qui seront élaborées par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), une liste des laboratoires d'essais agréés par les gouvernements et l'ISO sera dressée et la responsabilité juridique de l'OACI relative à la sous-traitance des essais sera analysée	Cinq essais (ou plus) par des usagers effectués d'ici le 2 ^e trimestre de 2021
Systèmes et outils d'inspection	Modèle d'analyse coûts-avantages (CBA) concernant l'utilisation des bornes de CAF en combinaison avec les passeports électroniques et le Répertoire de clés publiques (RCP)	Outil d'évaluation à l'intention des États qui souhaitent mettre en place des bornes de CAF	Le modèle de CBA sera prêt au 1 ^{er} trimestre 2021
Systèmes et outils d'inspection	Élaboration de spécifications pour les systèmes et outils d'inspection	Accroître la participation des agents de contrôle frontalier aux travaux du TAG/TRIP sur la gestion du contrôle frontalier	Promotion de l'interopérabilité mondiale au cours des « Journées RCP aux frontières »
Interopérabilité des applications	Échange de données sur les passagers : renseignements préalables concernant les voyageurs (API) et données des dossiers passagers (PNR)	Sensibilisation accrue des États au sujet des programmes API et PNR avec la collaboration de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), de l'Association du transport aérien international (IATA), du Bureau de lutte contre le terrorisme (BLT) des Nations Unies, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et d'autres partenaires	Cinq ateliers par an

APPENDICE B

FEUILLE DE ROUTE RÉVISÉE* DESTINÉE AUX ÉTATS MEMBRES
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME TRIP DE L'OACI

*Les éléments supprimés sont indiqués en mode révision et les ajouts sont mis en évidence en gris.

Élément du Programme TRIP de l'OACI	Tâches de mise en œuvre	Organisations chargées de la mise en œuvre	Références	Ressource de soutien	Calendrier et situation (le cas échéant)	Dispositions correspondantes de l'Annexe 9 (Quinzième Édition, octobre 2017)
Tous	Désignation d'un coordonnateur national de la facilitation	Autorité de l'aviation civile	Lettre EC 6/1-16/106	Secrétariat	En cours 164 États ont désigné des coordonnateurs nationaux	Aucune
Tous	Établissement d'un Comité national de facilitation du transport aérien (CNFTA)	Autorité de l'aviation civile	Annexe 9 et Doc 10042 <i>Modèle de programme national de facilitation du transport aérien</i>	Secrétariat	À partir de 2020	Norme 8.17 Audité
Tous	Établissement d'un Comité national de facilitation du transport aérien (CNFTA)	Autorité de l'aviation civile	Annexe 9 et Doc 10042	Secrétariat	À partir de 2020	Standard 8.19 Audité
Tous	Remplissage de la liste de vérification de conformité (CC) pour déterminer le niveau de conformité à toutes les SARP relatives aux éléments du Programme TRIP de l'OACI	Autorité de l'aviation civile	Lettre EC 6/3-15/90	Secrétariat	En cours Amendement 26 Depuis octobre 2017	Aucune
Preuves d'identité	Mise en œuvre d'une stratégie nationale ou d'un cadre national sur les preuves d'identité afin d'assurer l'authenticité de l'identité	Autorités nationales chargées de l'enregistrement civil ou de la gestion de l'identification, ministère de l'Intérieur et/ou autres services ou ministères	Guide de l'OACI sur les preuves d'identité	TAG/TRIP et organisations régionales et internationales compétentes (ID4 Africa, Banque mondiale, OSCE)	À partir de 2022	Aucune
Preuves d'identité	Application des principes sur lesquels se fondent les preuves d'identité	Autorités nationales chargées de l'enregistrement civil ou de la gestion de l'identification, ministère de l'Intérieur et/ou autres services ou ministères	Guide de l'OACI sur les preuves d'identité	Secrétariat, TAG/TRIP et organisations régionales et internationales compétentes, par exemple Organisation internationale pour les migrations	À partir de 2022	Aucune

Élément du Programme TRIP de l'OACI	Tâches de mise en œuvre	Organisations chargées de la mise en œuvre	Références	Ressource de soutien	Calendrier et situation (le cas échéant)	Dispositions correspondantes de l'Annexe 9 (Quinzième Édition, octobre 2017)
Preuves d'identité	Vérification de l'identité d'un candidat par rapport aux registres des naissances et des décès durant le processus de délivrance de documents de voyage	Autorités nationales chargées de l'enregistrement civil ou de la gestion de l'identification, ministère de l'Intérieur et/ou autres services ou ministères	Guide de l'OACI sur les preuves d'identité	Secrétariat, TAG/TRIP et organisations régionales et internationales compétentes	À partir de 2022	Aucune
Preuves d'identité	Application des caractéristiques de sécurité aux documents sources tels que les certificats de naissance	Autorités nationales chargées de l'enregistrement civil ou de la gestion de l'identification, ministère de l'Intérieur, et autres	Guide de l'OACI sur les preuves d'identité	TAG/TRIP et organisations régionales et internationales compétentes	À partir de 2022	Aucune
Documents de voyage lisibles à la machine (DVLM)	Achèvement de la mise en œuvre des passeports lisibles à la machine	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage ; autorité de l'aviation civile	Annexe 9 et Doc 9303	Secrétariat et TAG/TRIP	4 ^e trimestre 2019	Norme 3.11 Audité
DVLM	Mise en œuvre des passeports lisibles à la machine, lorsqu'un État le décide	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Annexe 9 et Doc 9303	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	RP 3.9
DVLM	Évaluation de la conformité aux normes et aux spécifications relatives aux documents de voyage	Autorité de l'aviation civile; autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Doc 9303	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	Aucune
DVLM	Mise en œuvre des documents de voyage lisibles à la machine prévus par la Convention des Nations Unies	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage; autorité de l'aviation civile	Annexe 9, Doc 9303, Guide OACI/HCR sur la délivrance de MRCTD pour les réfugiés	Secrétariat et Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	À partir de 2020	Norme 3.12 Audité
DVLM	Mise en œuvre de la structure de données logique, version 2 (LDS2), lorsqu'un État le décide	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Doc 9303 and orientations connexes	Secrétariat et TAG/TRIP	À partir de 2019 2025	Aucune
Délivrance et contrôle des documents	Application des processus et protocoles de délivrance de documents et mesures de contrôle pour en prévenir le vol	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Annexe 9 et Guide pour l'évaluation de la sécurité du traitement et de la délivrance des documents de voyage	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	Normes 3.7 ; 3.8 ; 3.8.1 Audité

Élément du Programme TRIP de l'OACI	Tâches de mise en œuvre	Organisations chargées de la mise en œuvre	Références	Ressource de soutien	Calendrier et situation (le cas échéant)	Dispositions correspondantes de l'Annexe 9 (Quinzième Édition, octobre 2017)
Délivrance et contrôle des documents	Utilisation de la biométrie pour décider de l'octroi de documents de voyage	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Guide de l'OACI pour l'évaluation de la sécurité du traitement et de la délivrance des documents de voyage	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	Aucune
Délivrance et contrôle des documents	Détermination des vulnérabilités des processus de délivrance et définition des mesures à prendre pour remédier à ces insuffisances	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Guide de l'OACI pour l'évaluation de la sécurité du traitement et de la délivrance des documents de voyage Documents	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	Aucune
Délivrance et contrôle des documents	Délivrance de documents de voyage d'urgence	Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	<u>Annexe 9</u> , Guide de l'OACI pour l'évaluation de la sécurité du traitement et de la délivrance des documents de voyage	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	<u>Normes 5.28 et 8.44</u>
Systèmes et outils d'inspection	Utilisation de systèmes et d'outils d'inspection pour assurer une vérification sûres des DVLM	Autorités de contrôle frontalier	Doc 9303 et éléments indicatifs connexes	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	Aucune
Systèmes et outils d'inspection	Participation au Répertoire OACI de clés publiques (RCP)	Autorités de contrôle frontalier Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Annexe 9, Doc 9303, lettre EC 16/70 RPC de l'OACI et éléments indicatifs connexes	Secrétariat, Commission RPC et TAG/TRIP	En cours	RP 3.9.1 ; RP 3.9.2
Systèmes et outils d'inspection	Utilisation du RCP pour valider les passeports électroniques aux contrôles frontaliers	Autorités de contrôle frontalier Autorité chargée de la délivrance des documents de voyage	Annexe 9, Doc 9303 et éléments indicatifs connexes	Secrétariat, <u>Commission RPC</u> et TAG/TRIP	En cours	RP 3.9.2 ; <u>RP 3.34.5</u>
Systèmes et outils d'inspection	Utilisation des caractéristiques des passeports électroniques permettant la comparaison au moyen de la reconnaissance faciale	Autorités de contrôle frontalier	<u>Annexe 9</u> , Doc 9303 et éléments indicatifs connexes	Secrétariat et TAG/TRIP	En cours	<u>RP 3.34.5</u>

Élément du Programme TRIP de l'OACI	Tâches de mise en œuvre	Organisations chargées de la mise en œuvre	Références	Ressource de soutien	Calendrier et situation (le cas échéant)	Dispositions correspondantes de l'Annexe 9 (Quinzième Édition, octobre 2017)
Systèmes et outils d'inspection	Mise en œuvre de l'inspection des documents de voyage au moyen de contrôles frontaliers automatisés (CFA)	Autorités de contrôle frontalier	Annexe 9 et Doc 9303 et modèle d'analyse coûts-avantages pour les postes de contrôle frontalier automatisé (CFA) en coordination avec les passeports électroniques et le Répertoire de clés publiques (RPC) de l'OACI	Secrétariat, TAG/TRIP IATA	À partir de 2020, modèle d'analyse coûts-avantages à élaborer	RP 3.34.4 ; RP 3.34.5 ; RP 3.34.6
Interopérabilité des applications	Utilisation d'applications et de protocoles interopérables à l'échelle mondiale permettant d'établir des liens entre les détenteurs de DVLM et les listes de vérification et bases de données disponibles	Autorités de contrôle frontalier et entreprises de transport aérien	Annexe 9, Doc 9303 et éléments indicatifs connexes	Secrétariat, TAG/TRIP, IATA, Organisation mondiale des douanes (OMD), INTERPOL	En cours	Norme 3.10 ; Audité RP 3.10.1 ; RP 3.34.5
Interopérabilité des applications	Comparaison des passeports à la base de données des documents de voyage perdus ou volés (SLTD) d'INTERPOL	Autorités de contrôle frontalier et/ou autres services ou ministères	Annexe 9, Doc 9303, lettre 17/92 et éléments indicatifs connexes	Secrétariat et INTERPOL	En cours	Norme 3.10 ; RP 3.10.1 ; RP 3.34.5
Interopérabilité des applications	Établissement, au cours du déplacement et des opérations d'inspection, de liens entre les DVLM et leurs détenteurs et les données pertinentes telles que les renseignements préalables concernant les voyageurs (API), les dossiers passagers (PNR), les listes de surveillance, les renseignements partagés, etc.	Autorités de contrôle frontalier, entreprises de transport aérien et/ou autres services ou ministères	Annexe 9, Doc 9303 et éléments indicatifs connexes tels que les lignes directrices sur les API, le Doc 9944, et les lignes directrices sur les données PNR	Secrétariat, TAG/TRIP et organisations régionales et internationales pertinentes, IATA, OMD, etc.	En cours	Norme 9.8 ; Audité Norme 9.22
Interopérabilité des applications	Mise en œuvre du système de renseignements préalables concernant les voyageurs (API)	Autorités de contrôle frontalier, entreprises de transport aérien et/ou autres services ou ministères	Annexe 9, Doc 9303 et éléments indicatifs connexes tels que les lignes directrices sur les API	Secrétariat, TAG/TRIP et organisations régionales et internationales pertinentes, IATA, OMD, etc.	En cours	Normes : 9.5, 9.6 et 9.8 Audité Normes : 9.9 ; 9.11 ; 9.13 PR : 9.1 ; 9.2 ; 9.3 ; 9.4 ; 9.7 ; 9.10 ; 9.12 ; 9.14 ; 9.15 ; 9.16

APPENDICE C

RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS CONDUITES AU TITRE DU PROJET SUR LE RENFORCEMENT DE LA GESTION DU CONTRÔLE FRONTALIER DANS LA RÉGION CARAÏBES

Le projet sur le renforcement du contrôle frontalier dans la région Caraïbes a été lancé en 2016 en coopération avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) des Nations Unies et avec l'appui de deux organisations régionales, à savoir la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OEEO). Les 13 États participants étaient les suivants : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Cuba, Grenade, Haïti, Jamaïque, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

Ce projet, qui visait à aider les États de la région Caraïbes à mettre en œuvre la stratégie TRIP de l'OACI en renforçant la gestion de leur contrôle frontalier ainsi qu'à se conformer à leurs obligations internationales énoncées dans l'Annexe 9 de l'OACI – *Facilitation* et aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies ayant trait à la lutte contre le terrorisme, s'est achevé au cours du premier trimestre 2018. Il a été financé par le Gouvernement canadien.

Au cours de sa mise en œuvre, quatre missions d'évaluation technique ont été effectuées en Jamaïque (mars 2017), conjointement avec la DECT, en République dominicaine (août 2017), ainsi qu'à la Barbade et à Sainte-Lucie (septembre 2017), la dernière ayant été conduite conjointement avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Elles ont permis de donner sur-le-champ des avis techniques neutres sur les préoccupations des représentants des organismes techniques rencontrés, et ont débouché sur un rapport confidentiel à utiliser par les responsables gouvernementaux présentant des recommandations destinées à améliorer les procédés et la technologie ayant trait aux contrôles frontaliers.

Des ateliers ont également été organisés en Jamaïque et à Antigua-et-Barbuda en collaboration avec des experts connus au plan international sur cinq questions techniques liées à la gestion du contrôle frontalier : 1) l'infrastructure publique clé, 2) l'authentification des documents de voyage, 3) les technologies liées aux DVLM, 4) les systèmes de voyage électroniques, et 5) les systèmes de contrôle frontalier. Ils ont débouché sur l'élaboration d'un guide TRIP de l'OACI sur la gestion du contrôle frontalier destiné à aider les hauts responsables, les cadres de niveau intermédiaire et les responsables de la gestion opérationnelle dans divers domaines : élaboration de stratégies et de politiques, planification budgétaire, initiatives de réformes judiciaires, technologie de l'information et de la communication (TIC), changement des systèmes, planification opérationnelle, détermination des besoins en matière de formation et application des meilleures pratiques. Le guide de l'OACI sur la gestion du contrôle frontalier est disponible à la page web des publications du TRIP à l'adresse : <https://www.icao.int/Security/FAL/TRIP/Pages/Publications.aspx>.

APPENDICE D

RENFORCEMENT DE LA GESTION DE L'IDENTIFICATION DES VOYAGEURS

1. Le treizième symposium et exposition sur le programme d'identification des voyageurs (TRIP) de l'OACI s'est tenu à Montréal du 24 au 26 octobre 2017 et a réuni plus de 600 participants représentant des États membres, l'industrie et d'autres parties prenantes intéressées, tout comme la quatorzième édition, qui a eu lieu aussi à Montréal du 23 au 25 octobre 2018. La quinzième édition s'est également tenue à Montréal du 25 au 28 juin 2019 et a rassemblé plus de 550 participants. Ces trois événements ont examiné tous les cinq éléments de la stratégie TRIP de l'OACI en reconnaissant la nécessité d'une approche holistique et intégrée de la gestion de l'identification des travailleurs, ainsi que des questions de sécurité frontalière connexes. Conformément aux résolutions 2178 (2014), 2309 (2016) et 2396 (2017) du Conseil de sécurité des Nations Unies qui ont réaffirmé l'importance des contrôles frontaliers pour lutter contre le terrorisme, ces symposiums ont examiné notamment les moyens de garantir l'intégrité des frontières grâce aux procédés de gestion du contrôle frontalier et à la mise en œuvre d'un système de renseignements préalables concernant les voyageurs (API). Ils ont mis en avant la gestion sécurisée de la délivrance des passeports et des systèmes de contrôle frontalier et souligné l'importance aussi bien de la délivrance de DVLM conformes aux dispositions de la publication Doc 9303 que de la participation au RPC OACI. Ces symposiums ont en outre mis l'accent sur la manière de sécuriser l'intégrité des frontières notamment par la mise en œuvre de systèmes API, et ont donné l'occasion de renforcer la coopération et la collaboration internationales pour faire face aux menaces auxquelles est confrontée l'aviation civile internationale grâce au renforcement du cadre établi par l'Annexe 9 – *Facilitation* à la *Convention relative à l'aviation civile internationale* de l'OACI.
2. Quatre séminaires régionaux OACI TRIP ont été organisés en 2017 et 2018 à Saint-Johns (Antigua-et-Barbuda) du 31 janvier au 2 février, Hong Kong (Chine) du 11 au 13 juillet 2017, Montego Bay (Jamaïque) du 28 au 30 novembre 2017, Brasilia (Brésil) du 5 au 7 juin 2018 et Cotonou (Bénin) du 12 au 14 février 2019. Ils ont rassemblé de nombreux participants et permis d'examiner la stratégie TRIP de l'OACI avec des experts dans les domaines de l'aviation et du contrôle frontalier. Ceux organisés à Antigua-et-Barbuda et en Jamaïque comprenaient des ateliers sur la fourniture d'une assistance directe aux États membres et à leurs autorités de contrôle frontalier pertinentes dans la mise en œuvre de la stratégie TRIP de l'OACI. Ces séminaires régionaux ont en outre fourni une occasion unique pour échanger des informations et renforcer les compétences à l'intention non seulement des services de délivrance des passeports, des organismes de sûreté de l'aviation, des autorités chargées des registres civils, de l'immigration, du contrôle frontalier et de l'application de la loi, mais aussi des transporteurs aériens et des autorités aéroportuaires.
3. Trois numéros du magazine ICAO TRIP ont été publiés, à savoir le volume 12, numéros 1 et 2 (2017), et le volume 13, numéro 1 (2018). Ils visaient à fournir des informations aux responsables gouvernementaux, aux autorités chargées de la publication des documents, aux responsables du contrôle frontalier, aux experts de l'industrie et aux spécialistes des divers domaines sur les activités et les questions concernant, entre autres, les cinq éléments de la stratégie TRIP de l'OACI, les progrès technologiques dans le domaine de l'identification des voyageurs et les questions de contrôle financier. Ces magazines sont disponibles à la page des publications du site web de l'OACI à l'adresse : <https://www.icao.int/publications/Pages/default.aspx>.

APPENDICE E

DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS INDICATIFS DE L'OACI POUR LA STRATÉGIE TRIP DE L'ORGANISATION <https://www.icao.int/Security/FAL/TRIP/Pages/Publications.aspx>.

Tous les éléments du Programme TRIP DE L'OACI :

- Recueil de la stratégie TRIP de l'OACI
- Feuille de route pour la mise en œuvre par les États de la Stratégie TRIP de l'OACI

Preuves d'identité :

- ICAO Guide on Evidence of Identity (New)

Documents de voyages lisibles à la machine :

- Doc 9303 : Documents de voyage lisibles à la machine (nouvelle mise à jour)
- ICAO Guide for Collection of Best Practices For Acquisition of MRTD Goods and Services
- ICAO Guide for Circulating Specimen Travel Documents
- ICAO Guide for Roadmap for Implementation of New Specifications
- Guidance on Migrating CSCAs (New)

Délivrance et contrôle des documents :

- Guide pour l'émission de titres de voyage de la Convention lisibles à la machine pour les réfugiés et les apatrides (OACI – HCR) ([Anglais](#) - [Espagnol](#) - [Français](#) - [Portugais](#) - [Russe](#))
- Guide de l'OACI pour l'évaluation de la sécurité du traitement et de la délivrance des documents de voyage
 - English - Executive Overview
 - Part 1: Best Practices
 - Part 2: Assessment Guide
 - Part 3: A Guide for Experts
 - Français - Résumé
 - Partie 1: Pratiques exemplaires
 - Partie 2: Guide d'évaluation
 - Español - Resumen ejecutivo
 - Parte 1: Buenas prácticas
 - Parte 2: Guía para la evaluación
- ICAO Guide for Emergency Travel Documents

Systèmes et outils d'inspection :

- Guide OACI TRIP de la gestion du contrôle frontalier
 - Part 1: Guidance Partie 1 : Orientations
 - Part 2: Assessment Tool Partie 2 : Outil d'évaluation
 - Presentation on the Guide Présentation du guide
- [ICAO Guide for Best Practice Guidelines for Optical Machine Authentication](#) (New)

Interopérabilité des applications :

- The Implementation Steps of Advance Passenger (API) System (New)
- Passenger Name Record (PNR) information (New)
- API Guidelines & PNR Reporting Standards
- Répertoire de clés publiques (RCP) de l'OACI
- Base de données sur les documents de voyage perdus ou volés (INTERPOL)

Rapports techniques :

- Logical Data Structure (LDS) for Storage of Data in the Contactless IC Doc 9303-10 LDS 2 – New Applications
- LDS2 – Protocols and PKI
- Portrait Quality
- Visible Digital Seals for Non-Electronic Documents
- RF and Protocol Testing Part 3
- RF and Protocol Testing Part 4
- RF and Protocol Testing Part 5 – tests for PKI objects

APPENDICE F

LISTE DES ÉTATS MEMBRES ET AUTRES ENTITÉS QUI DÉLIVRENT
DES PASSEPORTS OU DES DVLM ÉLECTRONIQUES

(Juin 2019)

Région	États membres
Bureau Asie et Pacifique (APAC) : 21 sur 39	Australie, Brunéi, Cambodge, Chine, Îles Salomon, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Maldives, Mongolie (diplomatique), Nouvelle-Zélande, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste.
Bureau régional Afrique orientale et australe (ESAF) (ESAF) : 14 sur 24	Botswana, Burundi, Comores, Djibouti (diplomatique), Kenya, Lesotho, Madagascar, Mozambique, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Somalie, Soudan du Sud, Zimbabwe.
Bureau Europe et Atlantique Nord (EUR/NAT) : 55 sur 56	Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchéquie, Turkménistan, Turquie, Ukraine.
Bureau Moyen-Orient : 9 sur 15	Égypte, Émirats arabes unis, Iran (République islamique d'), Iraq, Koweït, Liban, Oman, Qatar, Soudan.
Bureau Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes (NACC) : 7 sur 22	Bahamas, Barbade, Canada, Grenade, États-Unis, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines.
Bureau Amérique du Sud (SAM) : 9 sur 13	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Panama, Paraguay (diplomatique), Pérou, Uruguay, Venezuela.
Bureau Afrique occidentale et centrale (WACAF) : 21 sur 24	Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Mali, Mauritanie, Nigéria, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
Total	135 sur 193
Autres entités : 12 (Bermudes (Royaume-Uni), Îles Cayman (Royaume-Uni), Gibraltar (Royaume-Uni), Liechtenstein, Taïwan (Province de Chine), Îles Turques et Caïques (Royaume-Uni), Hong Kong (Région administrative spéciale de) (Chine), Macau (Région administrative spéciale de) (Chine), Saint-Siège (le), (Nations Unies, CEDEAO et INTERPOL, Laissez-Passer)	

APPENDICE G

RÉSULTATS ENREGISTRÉS POUR LES ONZE NORMES LIÉES
AU PROGRAMME TRIP AUDITÉES

Sous-secteur	Normes de l'Annexe 9	Résultats pour les États audités
Programme et coordination	8.17 et 8.19	1) 50,93 pour cent ont approuvé un Programme national de facilitation du transport aérien (PNFTA) basé sur les exigences de l'Annexe 9 ; et 2) 43,52 pour cent ont établi un comité national de facilitation du transport aérien et/ou des comités de facilitation d'aéroport qui fonctionnent bien, ou encore des organismes de coordination similaires.
Sûreté des documents de voyage	3.7, 3.8 et 3.8.1	1) 84,26 pour cent ont incorporé dans les documents de voyage actuels des caractéristiques de sûreté qui sont régulièrement mises à jour ; 2) 86,11 pour cent ont mis en place des garanties efficaces contre le vol de documents de voyage vierges ; et 3) 83,33 pour cent ont établi des contrôles appropriés de bout en bout sur les procédures de demande, d'octroi et de délivrance des documents de voyage.
Sûreté des documents de voyage <i>Uniquement d'après les résultats de l'USAP-CMA (61 États)</i>	3.10	1) 75 pour cent ont : <ul style="list-style-type: none"> • établi une politique de notification à INTERPOL (79,73 %) ; • désigné un bureau ou une entité responsable (82,43 %) ; et • élaboré des lignes directrices pour communiquer des informations relatives au vol, à la perte ou la révocation de documents de voyage INTERPOL (63,51 %) ; et 2) 71,21 pour cent ont informé INTERPOL des documents de voyage volés, perdus et révoqués pour inclusion dans la base de données SLTD.
Sûreté des documents de voyage	1) 3.11 2) 3.12	1) 97,22 pour cent n'émettent que des passeports lisibles à la machine ; et 2) 68,81 pour cent (<i>uniquement d'après les résultats de l'USAP-CMA</i>) émettent des titres de voyage prévus par la Convention (TVC) pour les réfugiés et apatrides sous forme lisible à la machine.
Procédures d'entrée et responsabilités	9.5 9.6 et 9.8	1) 64,62 pour cent ont introduit un système de renseignements préalables concernant les voyageurs (API) ; et 2) 54,9 pour cent effectuent un suivi API selon le format UN/EDIFACT PAXLST.

APPENDICE H

SITUATION RÉGIONALE DE LA MISE EN OEUVRE DE L'API PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'OACI

Juin 2019

Régions	API en vigueur
APAC	10 (5)
ESAF	(1)
EUR/NAT	21 (2)
MID	7 (6)
NACC	19 (2)
SAM	9
WACAF	0
Total	66 (16)

SITUATION RÉGIONALE DE LA MISE EN OEUVRE DU PNR PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'OACI

Juin 2019

Régions	PNR en vigueur
APAC	7
ESAF	0
EUR/NAT	10
MID	4
NACC	3
SAM	2
WACAF	0
Total	26